

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 26 avril 2017

Journée mondiale de lutte contre le paludisme

Mayotte a connu une recrudescence du nombre de cas de paludisme en 2016, qui semble se poursuivre en 2017. Afin de prévenir la transmission de la maladie sur l'île, l'ARS Océan Indien (ARS OI) a renforcé les mesures de surveillance et de lutte anti-vectorielle. Par ailleurs, dans le cadre de la journée mondiale contre le paludisme, elle organise avec l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) de Mayotte une journée de sensibilisation, ce mercredi 26 avril au plateau sportif de Dzoumogné. Cette manifestation est l'occasion de récompenser les lauréats d'un concours de créations, mais aussi de rappeler l'enjeu de la lutte contre les moustiques.

— Situation épidémiologique

>> Bilan 2016

L'année 2016 a été marquée par **une recrudescence du nombre de cas de paludisme à Mayotte** avec 28 cas signalés à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS OI (contre 15 et 12 cas respectivement en 2014 et 2015). Cette augmentation est essentiellement due à une augmentation du nombre de cas autochtones (personnes ayant contracté la maladie à Mayotte) : 18 cas en 2016 contre 1 cas seulement en 2014 et en 2015.

Parmi les 18 cas autochtones enregistrés :

- 17 cas ont été identifiés dans deux zones de transmission : Combani et Bouyouni
- Un cas isolé a été identifié à Hagnoundrou, sans qu'il puisse être associé à une zone de transmission.

Sur les 28 cas, 15 personnes ont été hospitalisées soit 54% des cas. Aucun décès n'a été rapporté mais deux personnes présentant des formes sévères ont été hospitalisées en réanimation.

>> Situation épidémiologique en 2017

En 2017, la recrudescence des cas de paludisme continue à Mayotte avec 6 nouveaux cas confirmés depuis le début de l'année, dont 3 cas autochtones.

— Renforcement des mesures de surveillance et de lutte anti-vectorielle

Afin de prévenir la transmission de la maladie à Mayotte, diverses actions ont été menées par l'ARS OI :

- **Dépistage et prise en charge par les professionnels de santé :**

Les médecins ont été sensibilisés sur l'importance de réaliser un dépistage précoce du paludisme pour une bonne prise en charge des malades et une surveillance efficace de la maladie.

- **Renforcement de la surveillance :**

Dès réception du signalement d'un cas de paludisme, l'ARS OI mène une enquête épidémiologique auprès de la personne malade et de son entourage afin de détecter d'éventuels autres cas associés et de les inciter à consulter.

- **Renforcement des protocoles de traitement et de lutte anti-vectorielle :**

Des interventions de lutte anti-vectorielle sont réalisées systématiquement par l'ARS OI autour de chaque cas et dans les zones de circulation de la maladie :

- Traitements insecticides à l'intérieur des maisons et/ou distribution de moustiquaires aux cas
- Recherche et traitement des gîtes de reproduction des moustiques vecteurs identifiés dans la zone.

Par ailleurs, un Comité technique de gestion du paludisme, réunissant l'ARS OI, le CHM, le Conseil Départemental de Mayotte, le secteur libéral et la CIRE (Agence santé Publique France) a été mis en place pour coordonner, partager et suivre la mise en œuvre d'une stratégie concertée de surveillance et de gestion de la situation.

— **Une journée de sensibilisation à Dzoumogné le 26 avril**

La manifestation a lieu ce mercredi au plateau sportif de Dzoumogné. Des stands de prévention et de sensibilisation sont proposés, avec des activités ludiques et pédagogiques.

>> *Les lauréats du concours de créations*

L'objectif du concours était de recueillir des créations sur le thème des maladies transmises par les moustiques. Ouvert à tous, le concours acceptait des créations sous différents formes, dans toutes les langues parlées couramment à Mayotte : le français, le shimaoré et le kibushi.

Au total 9 établissements scolaires ont participé au concours, 100 créations ont été recueillies : 93 peintures et dessins, 3 textes (slams et poèmes), 1 chanson, 2 sculptures et montages, 1 jeu de l'oie. L'ensemble des œuvres sont exposées sur le lieu de la manifestation

Les lauréats sont récompensés par de nombreux lots :

- **des tee-shirts de l'évènement**
- **des réglottes avec des consignes de lutte contre les moustiques**
- **des bons d'achat pour la maison des livres**
- **deux sorties en mer pour découvrir le fond marin**
- **des petits goodies offerts par les partenaires**

— **Recommandations**

>> *Pour les voyageurs*

Les personnes voyageant dans les pays où le paludisme est présent doivent consulter un médecin avant le départ pour être conseillées sur les mesures de prévention et de traitement à suivre afin d'éviter de contracter le paludisme. A leur retour à Mayotte, ces voyageurs doivent continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques et consulter dans les meilleurs délais un médecin en cas de forte fièvre.

>> *Pour la population*

Pour limiter les risques de propagation de la maladie, les habitants sont encouragés à :

- **Se protéger contre les piqûres de moustiques en dormant sous moustiquaire.**
- **Consulter un médecin en cas d'apparition de forte fièvre**, afin que soit réalisé si besoin un test de diagnostic du paludisme.



Contact Presse :

Cybèle FOOLCHAND

Tél : 02 69 61 83 03 - Port : 06 39 66 15 59

Courriel : cybele.foolchand@ars.sante.fr